



INSTITUT ROMAND
DE FORMATION
EN ASSURANCES

Conditions Générales de vente (CGV) – IRFA

(Version 2026, applicable aux formations professionnelles continues en Suisse)

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations de formation continue et préparations aux examens proposées par l'Institut Romand de Formation en Assurance (IRFA), en présentiel ou en distanciel, sur le territoire suisse.

Toute inscription à une formation de l'IRFA implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV par le participant et/ou son mandant (employeur, organisme payeur).

2. Inscription et conditions d'admission

Les prérequis pour chaque formation sont précisés dans les offres correspondantes.

Un entretien d'admission peut être organisé afin d'évaluer la pertinence de la participation.

L'inscription devient ferme après confirmation écrite par mail par l'IRFA.

L'IRFA se réserve le droit de refuser une inscription ne répondant pas aux prérequis.

3. Offres de formation et informations précontractuelles

Les caractéristiques essentielles de chaque formation (public cible, objectifs, contenu, durée, lieu, prérequis, prix) sont décrites dans les programmes détaillés disponibles sur le site irfa.ch.

L'IRFA se réserve le droit d'adapter le contenu pédagogique, les intervenants, les dates ou le lieu, dans le respect des objectifs pédagogiques annoncés.

4. Prix et conditions de paiement

Les prix des formations sont indiqués en francs suisses (CHF), toutes taxes comprises selon le régime applicable, et figurent sur les programmes et/ou offres commerciales de l'IRFA.

Sauf mention contraire, le prix comprend les frais pédagogiques, le matériel de cours remis par l'IRFA et, le cas échéant, l'accès aux ressources en ligne de l'IRFA.

Ne sont pas inclus : frais de déplacement, d'hébergement, de repas, frais d'achat de la licence AFA et frais d'examens externes.

Les factures sont payables à 30 jours de la date de facture, par virement.

En cas de prise en charge par un employeur ou un organisme tiers, il appartient au participant de s'assurer de la bonne prise en charge. En l'absence de règlement par le tiers financeur, le participant reste personnellement redevable des sommes dues.

En cas de retard de paiement, l'IRFA se réserve le droit de :

- Facturer des frais de gestion supplémentaires ;
- Suspendre l'accès à la formation jusqu'à régularisation.



5. Conditions d'annulation, de report et de remplacement

5.1 Annulation ou report du fait du participant / mandant

Toute annulation doit être notifiée par écrit (courrier ou e-mail). À titre indicatif :

- Plus de 30 jours avant le début de la formation : annulation sans frais, hormis des frais administratifs de gestion.
- Entre 30 et 15 jours avant : facturation de 50% du montant total du prix de la formation.
- Moins de 15 jours avant ou après le début : facturation de 100% du montant total du prix de la formation.

Le participant peut, sous réserve d'un accord préalable de l'IRFA, demander un report de session.

5.2 Annulation ou report du fait de l'IRFA

L'IRFA se réserve le droit d'annuler une session en cas d'effectif insuffisant ou de force majeure. Dans ce cas, les montants déjà versés pour la session seront intégralement remboursés ou reportés, selon le choix du participant, sur une autre date disponible, sans qu'aucune autre indemnité ne puisse être réclamée.

6. Déroulement de la formation

La durée de chaque formation est précisée dans l'offre correspondante.

Les formations se déroulent dans des salles adaptées, louées par l'IRFA.

Les supports de formation remis aux participants demeurent la propriété intellectuelle de l'IRFA. Le participant dispose d'un droit d'usage strictement personnel, dans le cadre de la formation suivie. Toute reproduction, diffusion, partage public ou réutilisation commerciale, en tout ou partie, sans autorisation écrite de l'IRFA est interdite.

7. Responsabilité

L'IRFA s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour dispenser des formations de qualité, dans le respect de ses chartes et valeurs.

L'IRFA décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'effets personnels des participants.

Elle ne saurait être tenue responsable des dommages indirects, pertes de gains ou conséquences d'annulations imposées par des tiers.

Il appartient au participant de vérifier que la formation choisie correspond à ses besoins et à sa situation professionnelle (par exemple, exigences réglementaires de la branche assurance, conditions d'examen etc.).

8. Données personnelles

Dans le cadre de ses activités, l'IRFA collecte et traite des données personnelles relatives aux participants et aux mandants (identité, coordonnées, données de facturation, résultats d'évaluation, etc.) afin d'assurer l'inscription, la gestion administrative, le suivi pédagogique et la délivrance d'attestations ou certificats.



INSTITUT ROMAND
DE FORMATION
EN ASSURANCES

Les données personnelles collectées sont traitées conformément à la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) et, le cas échéant, au Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités, conformément au droit suisse applicable en matière de protection des données. Aucune donnée n'est transmise à des tiers sans le consentement explicite du participant, sauf en cas d'obligation légale.

Le participant dispose, dans les limites fixées par la loi, de droits d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'effacement concernant ses données, en s'adressant à admin@irfa.ch.

9. Réclamations et règlement des litiges

Toute réclamation doit être adressée par écrit à l'IRFA dans un délai de 30 jours après la survenance des faits contestés.

En cas de désaccord persistant, les parties rechercheront en priorité une solution amiable. À défaut, le for juridique est fixé siège de l'IRFA, à savoir à 1762 Givisiez.

10. Droit applicable

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse.